



Dépêche n°125894

Paris, Lundi 18 janvier 2010, 17:41:09

Théo Haberbusch

Ligne directe: 01 53 10 06 47

Inria Alumni revendique 300 membres, trois mois après sa création (Jean-François Abramatic, président)

L'association Inria Alumni, qui rassemble des personnels actuels ou anciens de l'Inria (Institut national de la recherche en informatique et en automatique), revendique 300 membres trois mois après sa création. C'est ce qu'indique à AEF son premier président, Jean-François Abramatic, par ailleurs vice-président d'IBM-Ilog (AEF n°102833). « L'objectif de l'association est de créer une communauté de gens ayant passé au moins six mois à l'Inria », expose-t-il. Alors que l'organisme a célébré ses 40 ans en 2007, « cela représente plusieurs milliers d'experts en informatique et en mathématiques, qui travaillent dans le même secteur économique », fait-il valoir.

« L'objectif de se structurer en association vise à dépasser les réseaux professionnels informels », assure son président. Selon lui, les jeunes scientifiques - doctorants, ingénieurs R&D - « seront particulièrement intéressés pour s'appuyer sur le réseau Inria Alumni dans le cadre de leur projet professionnel ».

« L'Inria a la particularité de faire de la recherche, de créer des technologies et de participer au développement d'un secteur industriel. L'Institut suit le chemin que d'autres, comme le MIT, Stanford ou Cambridge, ont pris », analyse Jean-François Abramatic. Il souligne les particularités de l'Inria, organisme essentiellement financé par des dotations de l'État, qui depuis sa création « vise à un équilibre entre recherche d'excellence et transfert technologique ». Ce qui a « créé une population de personnes qui sont sensibles à cette double préoccupation ».

Le rôle de l'association, exposé par ses statuts, est de « créer entre les membres de l'Inria, anciens et actuels un lien de solidarité durable, une entraide amicale et d'être un centre d'activités au service de tous ». Il sera aussi de « développer un réseau professionnel entre ses membres ainsi qu'avec d'autres associations notamment les associations de doctorants », « de contribuer au rayonnement de l'Inria » et de « rechercher et d'entretenir des contacts avec les différents secteurs du monde économique ».

UN ANNUAIRE ÉTENDU

La première manifestation organisée par l'association a rassemblé 150 personnes en novembre 2009. D'autres rassemblements suivront en région, prévoit Inria Alumni. Sa principale priorité est d'élaborer un annuaire des membres. « Il s'agira d'un annuaire étendu, répertoriant notamment les thèmes de recherche des uns et des autres », annonce Jean-François Abramatic. Il envisage également la mise en place de groupes thématiques transversaux et d'un espace « emploi » sur le [site internet](#) de l'association.

La création d'Inria Alumni est une initiative de l'actuelle direction, rapporte Jean-François Abramatic. « Un groupe de travail initié par Jean-Pierre Verjus, directeur général adjoint et dirigé par Anne-Marie Vercoustre, a élaboré l'idée et m'a ensuite sollicité pour être président », décrit-il. « Je suis entré à l'Inria en 1974 et j'arrive à la fin de ma carrière. J'en suis à un moment où j'ai envie d'avoir un regard sur ce que ma génération a accompli et d'échanger avec les



Jean-François Abramatic,
président d'Inria Alumni
D.R.

générations plus récentes », explique Jean-François Abramatic, qui a notamment présidé de 1996 à 2001 le consortium W3C (World wide web consortium, organisme de standardisation du web).

<http://inria-alumni.fr/>



Contact : Inria, Laurence Hermant, Chargée des relations presse, 01 39 63 57 29, 06 82 82 29 46, laurence.hermant@inria.fr , www.inria.fr

Lire aussi dans les dépêches :

[L'Inria s'appuie sur une étude de Publicis et de l'Essec pour faire évoluer sa « marque-employeur »](#)

AEF du 3 novembre 2009, n° 122277

[L'Inria autorise sa filiale de valorisation à vendre ses actions Ilog à IBM pour environ 12 millions d'euros](#)

AEF du 13 octobre 2008, n° 102833

Dépêche n°125894 © Copyright AEF - 1998/2010 - 46522

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.